

Communauté de communes

L'Orée de la Brie

Brie-Comte-Robert • Chevry-Cossigny • Servon • Varennes-Jarcy

1 place de la Gare
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : communaute@loreedelabrie.fr

Accusé de réception en préfecture
077-247700644-20250528-25-2025_Del-DE
Date de télétransmission : 03/06/2025
Date de réception préfecture : 03/06/2025

SEANCE DU MERCREDI 28 MAI 2025

N° 25-2025

Objet : Convention relative au financement d'un poste de coordinateur du Contrat Local de Santé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie,

Vu la mise en œuvre d'un Contrat Local de Santé avec l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France sur les territoires de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie et la Communauté de communes Les Portes Briardes,

Considérant la nécessité de recruter un coordinateur du Contrat Local de Santé pour assurer la mise en œuvre effective des actions définies dans le Contrat Local de Santé,

Considérant que la Communauté de communes de l'Orée de la Brie a proposé de porter ce recrutement dans le cadre d'un contrat de mission de trois ans,

Considérant que le coût du poste sera partagé entre les deux intercommunalités à part égales,

Considérant que le coût du poste sera subventionné par l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France,

Considérant, dès lors, la nécessité d'établir une convention relative au partage des coûts,

En conséquence,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

Article 1^{er} : Approuve la convention, annexée à la présente délibération, relative au financement du poste de coordinateur du Contrat Local de Santé avec la Communauté de communes Les Portes Briardes « entre villes et forêts ».

Article 2 : Autorise Monsieur le Président à signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant.

Délibération adoptée à l'unanimité,

Fait à Brie-Comte-Robert, le 02 juin 2025.

Le Président,
Jean LAVIOLETTE



1 place de la Gare
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : communaute@loreedelabrie.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 28 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit mai à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie, légalement convoqué le vingt-deux mai deux mille vingt-cinq s'est rassemblé salle du conseil de la Mairie de Brie-Comte-Robert sise 2 rue de Verdun.

Etaient présents :

Mesdames BERNARDO, FERRER, LAFORGE, LOUISE-ADELE, MOLINERIS, NOEL, ROLLET, SANTIN, SAUVIGNON, VINIT et Messieurs BEZOT (*arrivé avant le vote de la délibération N° 23-2025*), DARMON, DENION, DUPUY, LAVIOLETTE, MORIN, PENNEC, PRUVOT, RALLIERE, SAUVIGNON, SERGEANT, VILLAÇA, WOFYSY (*arrivé avant le vote de la délibération N° 25-2025*).

Etaient représentés :

Madame BOYER pouvoir à Madame VINIT.
Madame GIRAUD pouvoir à Monsieur WOFYSY.
Madame LABRUYERE pouvoir à Monsieur VILLAÇA.
Monsieur COLLON pouvoir à Monsieur LAVIOLETTE.
Monsieur SAMANIEGO pouvoir à Monsieur SERGEANT.

Etaient absents excusés : Messieurs CHEVALIER et COULOUMY.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil communautaire pour la présente séance, Madame SANTIN a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Conseil communautaire présents, conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers communautaires empêchés.

Membres composant le Conseil communautaire : **30**

Membres en exercice : **30**

Membres présents : **21** (*jusqu'au vote de la délibération N° 23-2025*) puis **22** (*jusqu'au vote de la délibération N° 25-2025*) puis **23**

Membres excusés et représentés : **4** (*jusqu'au vote de la délibération N° 25-2025*) puis **5**

Membres absents non représentés : **5** (*jusqu'au vote de la délibération N° 23-2025*) puis **4** (*jusqu'au vote de la délibération N° 25-2025*) puis **2**

Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le Procès-verbal de la séance du mercredi 02 avril 2025.